



## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/05

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

**Objet : Contrat de cession présenté par l'Association « Chapeau l'Artiste » pour la représentation d'un concert du groupe « Quatuor Morphing »**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,**

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le Conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande Publique ;

**Considérant** la volonté d'organiser un concert destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Considérant** le contrat de cession présenté par l'Association « Chapeau l'Artiste » prévoyant l'organisation d'un concert « Quatuor Morphing » le samedi 3 février 2024, à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le contrat de cession avec l'Association « Chapeau l'Artiste », sis 5 rue Jean Beausire, 75004 Paris, représenté par Pierre DEVANLAY, son président, est accepté ;

**Article 2 :** Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, et les conditions d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

**Article 3 :** Le coût de la prestation est arrêté à 2 532,00€ (deux mille cinq cent trente-deux euros) TTC ;

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville ;

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 janvier 2024

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre

**Gilles STUDNIA**



Mis en ligne le 24/01/2024

Document rendu exécutoire le 24/01/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217800712-20240124-2024-05-AR  
Date de réception préfecture : 24/01/2024